



Pénalité d'une facture d'eau impayée

Par **kid33**, le **16/01/2010** à **23:54**

Bonjour,

J'ai reçue une facture d'un montant de 89 euros, que je n'ai honorée à temps. Suite à cet impayé, je reçois un rappel avec une mise en demeure mais le pire c'est que la facture s'élève à 157 euros maintenant.

Ont-il le droit d'une telle pénalité?

Comment puis-je faire pour me sortir de cette galère?

Je ne peux pas payé un tel montant.

Merci pour votre aide

Cordialement

Par **bpuissance3**, le **18/01/2010** à **17:47**

Il m'apparaît capital de vous poser une question pour vous répondre.

Avez vous une facture d'eau par an ou plusieurs ?

Si vous n'en avez qu'une, vous êtes tiré d'affaire.

Me répondre à d4c.france@orange.fr